



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_FIBRAROC-35_2020-12-07

- 1 Code d'identification unique du produit type : **WW-C/3 MW-EN13168-T1**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 1 pour la réaction au feu
Système 3 pour les autres caractéristiques**

6.a) Norme harmonisée : **EN 13168:2012+A1:2015**
 Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**

7 Performance(s) déclarée(s) :

Désignations commerciales	Réaction au feu		Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié		Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau μ	Résistance à la compression		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
	Réaction au feu	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-382 du 23 mars 2011			Résistance thermique R_f (m ² K/W) (1)	Conductivité thermique λD (W/m.k)		Charge ponctuelle	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (KPa)		
FIBRAROC 35	B-s1,d0	NFD	Conforme	A+	1,00	NFD	de 1.15 (e=50mm) à 11.15 (e=400mm)	MW 0.035 WW 0.080	T1	NFD		(2)	(3) (3) NFD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
 (2) Selon EN13168 : Les performances de réaction au feu des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.
 (3) Selon EN13168 : Les performances thermiques des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne

À **Wolfgantzen**, le **7 décembre 2020**